

L'hon. M. HARRIS : De façon générale. Il ne s'agit pas d'une revision. Une revision n'est pas nécessaire. Le Comité qui a fait rapport en 1947 et en 1948 a vu à cela.

M. MURPHY : Alors, nous étudierons seulement les articles auxquels les membres s'en rapporteront ?

L'hon. M. HARRIS : Oui; puis si les nouveaux membres du Comité ainsi que les anciens membres estiment qu'ils ont pris quelque décision qui est erronée et que des changements s'imposent, alors il ressortit à ce Comité de traiter de ces sujets.

Le VICE-PRÉSIDENT : Avez-vous d'autres observations à faire, monsieur Harris ?

L'hon. M. HARRIS : Non, je n'en ai pas. Il semble toujours regrettable que ce Comité se mette à l'oeuvre à une étape avancée de la session. J'espère que les membres fixeront par l'entremise du comité du programme une heure convenable afin que nous ayons quorum et que nous tenions autant de séances que possible, parce que le volume du travail dont nous sommes saisis nous tiendra occupés jusqu'à la fin de la session et il est à désirer que nous abat-tions une bonne partie de ce travail cette année, ne serait-ce que pour les fins d'impression, sans parler d'autres situations qui peuvent se présenter.

Le VICE-PRÉSIDENT : Y a-t-il quelque autre sujet que quelque membre voudrait amener sur le tapis ?

M. MURPHY : Proposez-vous, monsieur le ministre, que nous tenions plus de séances que d'habitude vu que nous commençons à siéger tard ?

L'hon. M. HARRIS : Avant que nous en finissions avec le directeur général des élections, je dirais oui. Puis, le sous-comité directeur pourrait alors étudier ce qui reste à faire.

M. APPLEWHAITE : Quand avons-nous l'intention de siéger de nouveau ?

L'hon. M. HARRIS : Serait-il possible de tenir une séance à 4 heures jeudi ?

M. HERRIDGE : Voilà une bonne proposition.

L'hon. M. HARRIS : Nous apprécions tous la situation difficile dans laquelle se trouvent les membres de l'opposition, en ce sens qu'ils doivent participer au débat à la Chambre cet après-midi, mais le sous-comité directeur pourra peut-être trouver une solution.

Le VICE-PRÉSIDENT : Y a-t-il quelque autre question à discuter ?

M. STICK : Je propose que nous ajournions.

Le Comité s'ajourne.

CHAMBRE DES COMMUNES,

17 MAI 1951

Le Comité spécial chargé d'étudier la Loi des élections fédérales, 1938, se réunit aujourd'hui à 4 heures de l'après-midi. Le président, M. Sarto Fournier, occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT : Messieurs, la séance est ouverte. Il convient que je vous dise tout d'abord que j'apprécie le renouvellement de votre gage de confiance en moi à titre de votre président alors que j'étais absent, et je tiens certaine-